



Mariage ou pacs en cas de dette

Par **pass**, le **30/06/2010** à **14:18**

Bonjour,
Mon conjoint paie actuellement une dette de son ex-épouse, nous souhaitons nous engager dans une union, mais faut-il mieux se marier ou se pacser ?
il ne souhaite pas qu'on me réclame de payer aussi sa dette ou que l'on prenne mes biens à mon nom !
qu'elle est la meilleure solution pour notre couple
merci d'avance pour votre réponse,
bien à vous

Par **amajuris**, le **02/07/2010** à **15:54**

bonjour,
si vous vous mariez la dette de votre mari lui restera "propre" mais il sera propriétaire des 50% des biens de la communauté, 50% qui pourraient être réclamés par ses créanciers.
pour le pacs le régime normal est la séparation de biens la solidarité ne jouant que pour les dépenses de la vie courante.
le pacs semblent être la meilleure solution.